

Loi sur les Indiens

Il importe de ne pas oublier que nous nous penchons sur un siècle d'histoire. Durant ce siècle, de nombreux systèmes indiens de responsabilité ont été démantelés de propos délibéré par des agents du gouvernement. Comme notre gouvernement a démantelé les systèmes indiens de responsabilité, nous ne pouvons pas simplement feindre d'ignorer le système, prétendre que nous nous intéressons à la décolonisation et qu'il suffit d'apposer notre signature à un document. C'est un peu plus compliqué que cela. J'aurais aimé que le gouvernement adopte certains de mes amendements qui prévoient certaines procédures fondamentales en matière d'appel et de responsabilité. Certaines bandes n'en voudraient pas, mais je crois que la plupart d'entre elles les adopteront de leur propre gré.

• (1620)

Un des amendements les plus importants, qui a malheureusement été déclaré irrecevable parce qu'il portait atteinte aux prérogatives financières du gouvernement, prévoyait le financement et l'octroi de terres aux membres réintégrés dans la bande. Le ministre a parlé des trois principes sur lesquels repose ce projet de loi. Je soutiens qu'il y en a un quatrième qui aurait dû être approuvé, soit le principe d'un financement suffisant et de l'octroi de terres aux membres réintégrés dans la bande. Le ministre a parlé de la nécessité de la réconciliation et c'est maintenant que la réconciliation s'impose. Je veux souligner que la réconciliation deviendra impossible si le gouvernement ne fournit pas de fonds en vue de régler la situation. Un témoin après l'autre a insisté sur ce point, mais le gouvernement n'était pas disposé à insérer une disposition financière de base dans le projet de loi.

C'est une grande faiblesse du projet de loi. Lors des témoignages, le ministre a admis que les conditions de vie des Indiens étaient effroyables. Les députés connaissent bien, maintenant, le niveau de chômage dans les réserves indiennes. Dans certains cas il est de 80 ou 90 p. 100. Nous connaissons les statistiques sur le logement et la santé, le taux de suicide, les cas d'alcoolisme et de violence familiale. Nous savons tous que ce n'est pas l'argent qui résoudra ces problèmes, mais nous savons aussi, ou tout au moins nous devrions le savoir et l'admettre, qu'ils s'aggraveront si nous ne sommes pas prêts à débloquer les fonds nécessaires.

Le gouvernement a toujours été tellement avare de fonds que les nations indiennes ont raison de s'inquiéter de cette augmentation de la population des réserves. Les déficits budgétaires sont fréquents depuis des années, ce n'est donc pas un problème propre à ce gouvernement. Toutefois, les nations indiennes ont maintenant une nouvelle raison de s'inquiéter, du fait que l'absence de garanties financières dans le projet de loi C-31 coïncide avec l'existence d'un groupe de travail secret des conservateurs qui étudie le budget des Affaires indiennes. C'est la même politique secrète qu'utilisaient les libéraux et il serait temps, monsieur le Président, que l'on démocratise le processus de financement au lieu de le confiner dans l'arrière-boutique.

Les Indiens devraient participer directement à l'élaboration du budget. En avril, les députés et les Indiens ont appris les détails de ce que l'on appelait cyniquement, dans les documents même du gouvernement, l'opération «Buffalo Jump of

the 1980s». C'est le rapport secret des conservateurs sur la façon de réduire les programmes des Affaires indiennes et les autres programmes destinés aux autochtones. C'est une tentative pour échapper à la responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis des Indiens. Le rapport, conçu dans le secret, sans la moindre participation indienne, jette un sérieux doute sur la crédibilité du gouvernement en ce qui concerne les affaires autochtones en général et ce projet de loi en particulier.

Le ministre s'est engagé personnellement à faire débloquer des fonds, selon les besoins dans chaque cas, pour compenser les dépenses accrues résultant de l'application du projet de loi C-31. Monsieur le Président, l'engagement personnel est un style que nous aurions dû abandonner après le départ de John Munro et des libéraux. La parole d'une personne ne suffit pas. C'est inutile. Les ministres vont et viennent et, pendant ce temps-là, les Indiens sont obligés de payer la note.

Le dernier budget constitue une trahison envers les personnes du troisième âge. Les Indiens le savent également, et ils en arrivent à se demander sérieusement s'il faut croire à la promesse du gouvernement de financer leurs besoins. Ils ont vu comment le gouvernement a trahi les personnes du troisième âge et ils se demandent s'ils seront les prochains. Ils ont vu le groupe de travail Nielsen poursuivre ses travaux tandis que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) s'entretenaient avec des Indiens à la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones et la Constitution.

L'«Opération Buffalo Jump» n'est qu'une nouvelle version du Livre blanc de 1969 présenté par les libéraux. Cela revient tout simplement à un projet cruel visant à utiliser les Indiens comme troupes de choc dans la politique financière du gouvernement. Nous envoyons d'abord la vague des personnes âgées, suivie des Indiens. Nous allons assister au même genre de massacre qu'à Galipoli. Le titre même du rapport, «Opération Buffalo Jump», est cynique et raciste et donc tout à fait contestable.

Lorsqu'un nouveau ministre a été nommé, les Indiens ont espéré recevoir une meilleure attention de la part du gouvernement. La politique relative aux revendications territoriales devait être révisée. Les Indiens se demandent maintenant où cette révision va les mener.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais en vertu de notre Règlement, seuls le ministre qui propose la motion et la critique de l'opposition officielle ont un temps de parole illimité. Le temps alloué au député est écoulé, à moins qu'il ne demande le consentement unanime pour poursuivre.

M. Manly: L'usage veut, monsieur le Président, que le premier député à intervenir au nom du parti d'opposition ait un délai supplémentaire, et c'est ce que je demande à la Chambre.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le temps de parole du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)?

Des voix: D'accord.